

CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE 3

5e Réunion régulière

Le 20 novembre 2001

Procès-verbal de la réunion régulière du Conseil d'éducation du District scolaire 3. La réunion s'est tenue le 20 novembre 2001 à l'école Grande-Rivière de St-Léonard (Nouveau-Brunswick), à compter de 19h00

Présences :

Gilles Couturier, sous-district 2
George LaBoissonnière, sous-district 3
Diane Morin, sous-district 4
Jean-Marie Cyr, sous-district 6
Louise Désilets, sous-district 7
Suzanne Levesque, sous-district 8
Lynn Michaud, sous-district 9
Martine Michaud, sous-district 10
Jeanne Da Gauthier, sous-district 12

Maurice Picard, Directeur général
Reinelde Thériault, Directrice de l'éducation
Yvan Guérette, Dir. Services Admin. et Financier
Johane Thériault-Girard, Dir. Ressources Hum.
Denise Laplante, Secrétaire Direction Générale

Absences : Étienne Boutot, sous-district 1
Adrien (Pat) Fournier, sous-district 5
Benoit Castonguay, sous-district 11

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Couturier souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, ainsi qu'aux écoles hôtes et les gens du public.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ajout d'un point à l'ordre du jour :
14.1 *Autorité et responsabilités du CÉD*

Madame Jeanne Da Gauthier propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. Madame Lynn Michaud appuie. Adoptée.

3. Présentations des écoles hôtes

Monsieur Picard invite Messieurs Roland Dubé de l'école Grande-Rivière, Paul Boulet de l'école Fernande-Bédard et Alain Poitras de l'école Régionale St-André, à nous présenter leur école respective

4. Résultats des examens externes de Math et de Français

Monsieur Picard invite les deux agents pédagogiques, Messieurs Yves Thériault et Jean-Marie Gauvin, respectivement responsables des dossiers du Français et des Mathématiques, à nous présenter les résultats des élèves du District 3 aux évaluations externes de Français et de Mathématiques 4^e et 8^e années.

Les membres du Conseil sont en mesure de constater le niveau d'atteinte des divers objectifs par nos élèves par rapport aux élèves du reste de la province.

Ces résultats servent aux écoles et aux enseignants à identifier les forces et les faiblesses des élèves dans ces deux disciplines et leur permettent d'élaborer un plan de redressement là où la situation l'exige.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2001

Madame Jeanne Da Gauthier propose l'adoption du procès-verbal. Monsieur Jean-Marie Cyr appuie. Adoptée.

6. Affaires découlant du procès-verbal

Aucun suivi à apporter.

7. Correspondance

La première lettre provient de l'Association des Jeunes Francophones du Nouveau-Brunswick qui invite les membres du CÉD à la 14^e assemblée générale annuelle qui aura lieu du 23 au 25 novembre prochain à Bouctouche. On demande aux intéressés à participer de communiquer avec Monsieur Picard ou Madame Laplante.

La deuxième lettre provient de Monsieur Daniel Albert, conseiller du Conseil d'éducation du District 1. Suite à la rencontre des présidents des Conseils d'éducation à la réunion annuelle de la Fédération des Conseillers et des Conseillères Scolaires Francophones à Ottawa, on demande à chaque Conseil d'éducation de déléguer un représentant à une réunion qui aurait lieu possiblement soit le 10, le 11, le 12 ou le 13 décembre prochain. Cette réunion aura pour but de rencontrer les autres représentants de chaque conseil pour déterminer s'il y a lieu, de créer un regroupement provincial. Monsieur Jean-Marie Cyr est intéressé d'assister à cette rencontre. Madame Laplante fera les contacts avec Monsieur Daniel Albert afin que Monsieur Cyr soit inscrit.

8. Comptes rendus de la réunion d'Ottawa et du Colloque de l'AEFNB à Bathurst

Monsieur Laboissonnière nous présente son compte rendu du Colloque de l'AEFNB qui a eu lieu à Bathurst, le 2 novembre dernier, dont une copie est remise à chacun et chacune des membres. Il nous dit que le colloque fut très intéressant et nous fait un résumé des différentes conférences.

Monsieur Couturier et Monsieur Picard nous présentent le compte-rendu de la réunion annuelle de la Fédération Nationale des Conseillers et Conseillères Scolaires Francophones qui a eu lieu à Ottawa les 18, 19, 20 et 21 octobre derniers. Une copie de ce compte-rendu est remise à chaque membre. Monsieur Couturier nous dit que Me Michel Doucet, conférencier invité à la réunion annuelle, serait prêt à venir faire une présentation dans notre région sur la Charte des droits. Nous aurions à défrayer seulement les coûts du déplacement de Monsieur Doucet. Monsieur Couturier suggère de préparer une lettre pour Monsieur Doucet, afin de déterminer une date possible. Nous lancerons une invitation auprès du public, des représentants de la communauté, des écoles et des comités parentaux d'appui aux écoles.

Monsieur Jean-Marie Cyr propose que Monsieur Couturier effectue les démarches auprès de Monsieur Doucet. Madame Jeanne Da Gauthier appuie. Adoptée.

9. Étude de l'ébauche de la politique d'embauche du personnel

Monsieur Picard fait la présentation de l'ébauche de la politique et de la directive d'embauche du personnel. Il précise que la directive administrative leur est remise qu'en guise d'information.

En premier lieu, il nous donne les définitions des deux termes :

- **Politiques** : Les politiques sont des principes adoptés par le Conseil pour guider l'action. Celles-ci stipulent ce qui est exigé, le pourquoi des décisions et leur application. Elles sont suffisamment souples pour résulter en des actions administratives, et assez précises pour donner une direction.
- **Règlement ou Directives** : Les règlements ou directives sont des directions précises, élaborés par l'administration afin de mettre les politiques en pratique. Ceux-ci dictent comment, par qui et quand les choses doivent être faites.

Il procède ensuite à la révision de l'ébauche de la politique. Il demande ensuite s'il y a des changements à apporter ou des questions. Madame Désilets demande de faire les changements suivants :

- de spécifier la portée de la politique
- **Point 4.4** : Voir à ce que le Conseil ait à sa disposition, en temps opportun, en qualité et quantité adéquates, le personnel **qui est requis** et autorisé pour atteindre ses objectifs.
- **Point 5.5** : Le Conseil **ira puiser à travers** le personnel temporaire lorsqu'il comble des postes réguliers, sous réserve du profil de compétences recherchées. (à restructurer)
- **Point 7.1** : ... des services éducatifs francophones du MENB procédera **aux entrevues** et fera la recommandation d'un candidat au Conseil.

Quelques questions sont posées :

- Est-ce que la suppléance est considérée dans cette politique? Non, seulement les postes permanents. La politique pour la suppléance est établie au niveau du district et en respectant la directive provinciale 202.
- Comment fonctionne la liste de rappel des Contrats D? Le district est obligé d'offrir un contrat à une personne sur la liste de rappel dont le dossier d'évaluation est favorable et s'il rencontre le profil de compétences recherchées. Il n'y a pas d'ordre de priorité sur la liste.
- Est-ce possible d'éliminer la politique concernant les 20 jours d'enseignement pour les enseignant-e-s à la retraite? Cette politique relève du Ministère des finances. Le district peut faire la demande au Ministère des finances pour allonger la période de 20 jours de suppléance à 80 jours maximum pour un-e enseignant-e à la retraite, s'il n'y a aucun-e enseignant-e breveté-e sur la liste de suppléance.

Monsieur Picard apportera la version finale de la politique à la prochaine réunion.

10. Procédure des assemblées délibérantes

Point remis à la prochaine réunion. Monsieur Couturier préparera par écrit la procédure qu'il suggère aux membres.

11. Processus de révision des politiques

Suggestion de politiques à être révisées pour la prochaine réunion :

- Transport
- Fumage

On demande d'avoir accès aux politiques provinciales par internet. Monsieur Guérette s'informerait des détails entourant l'entrée en vigueur de ce service.

12. Un nom et un logo distinctifs pour le district?

Monsieur Picard nous demande si le Conseil a l'intention d'entamer le processus de se donner un nom et un logo distinctifs pour le district. Il précise qu'il y a des coûts attachés à ce projet et se demande si c'est là notre priorité.

Monsieur Laboissonnière propose que l'on mijote l'idée et de vérifier ce qui se fait dans les autres districts avant de lancer un concours. Madame Désilets appuie. Adoptée.

13. Forum du Ministre

Monsieur Couturier et Madame Gauthier ne peuvent se rendre au Forum du Ministre le 23 novembre prochain, donc Monsieur Laboissonnière assistera comme représentant du Conseil.

14. Info-Budget

Monsieur Guérette nous présente un graphique détaillant les pourcentages de dépenses du budget.

- | | | | |
|---|-----|---|-------------------------------------|
| - | 85% | - | Traitement (Salaires) |
| - | 8% | - | Bâtiments |
| - | 3% | - | École et autre (adm. et opérations) |
| - | 4% | - | Transport scolaire |

On demande à Monsieur Guérette de détailler les pourcentages en grandes lignes pour la prochaine réunion.

14.1 Autorité et responsabilités du CÉD

*La Loi sur l'éducation fut envoyée aux membres. Après en avoir fait la lecture, Madame Désilets demande certaines précisions sur les articles suivants :
36,9(1) – 36,9(4) – 36,9(5)(f) – 48(1)*

Madame Désilets suggère que l'on ne perde pas de vue ces articles car il en va de nos responsabilités en tant que conseillers et conseillères.

Suite à ces discussions on suggère de fournir au Conseil un suivi du plan éducatif du district ainsi qu'un rapport financier pour la prochaine rencontre. On suggère que des rapports sur l'état du budget soient remis aux conseillers à tous les 4 mois soit trois fois par année.

14.2 Parc d'amusement – École Ste-Anne

Monsieur Jean-Marie Cyr nous explique que le parc d'amusement de l'école Ste-Anne ne suit pas les normes établis envers la sécurité.

Monsieur Jean-Marie Cyr propose de prolonger la réunion afin de discuter du point 14.2 que l'on ajoutera à l'ordre du jour. Madame Suzanne Levesque appuie. Adoptée.

Le comité de parents de l'école à fait des démarches auprès du MENB pour un parc qui accommoderait les élèves de la Maternelle à la 3^e année. La municipalité de Ste-Anne s'engage à transporter les installations non-conformes aux services des loisirs de la municipalité. Le MENB s'engage de fournir la surface de protection à laquelle les parcs doivent se conformer. Des installations pour les élèves de 4^e à 8^e année seront construites éventuellement.

Monsieur Laboissonnière propose que le Conseil apporte le support au CPAÉ de l'école de Ste-Anne, tout en respectant les normes et que le District n'ait aucun coût à défrayer. Madame Diane Morin appuie. Adoptée.

15. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 18 décembre 2001 à la polyvalente Thomas-Albert de Grand-Sault à compter de 19h00.

18. Levée de la réunion

Monsieur Gilles Couturier propose la levée de la réunion.

Confirmé à la réunion du : 18 décembre 2001

Denise Laplante

Secrétaire du Conseil d'éducation

Gilles Couturier

Président du Conseil d'Éducation